

un laboratoire des pêcheries a été établi à l'Université de la Saskatchewan et il compte maintenant trois biologistes permanents. Environ 12 étudiants en biologie de l'université font chaque été des recherches biologiques.

La Division des pêcheries poursuit un programme d'éducation destiné à faire comprendre à la population de la province l'importance des recherches scientifiques et la nécessité de certains règlements concernant l'administration des pêcheries. On a récemment tourné trois films sonores en couleurs sur la pêche sportive.

Alberta.—La Division des pêcheries du ministère des Terres et Forêts administre la pêche commerciale et sportive.

Les règlements adoptés en vertu de la loi des pêcheries de l'Alberta, destinés à améliorer l'emballage, la manutention, l'apprêt, l'entreposage et la qualité du poisson commercial, ont été bien accueillis et observés par l'industrie albertaine. En application du programme de production d'un poisson de bonne qualité, les lacs où le corégone est infesté du cestode du brochet et n'est pas de qualité normale ont été fermés à la pêche commerciale.

Les relevés biologiques faits au cours des dix dernières années à plusieurs lacs et cours d'eau ont permis de constater le résultat des programmes d'administration précédents. Les principes classiques d'administration à l'égard de la truite de cours d'eau,—saison fermée, minimum légal, fermeture des affluents et alevinières,—se sont révélés inefficaces et inexacts. On suit maintenant un nouveau mode d'administration qui comprend le "défrichage" des petits tributaires, l'abolition de la taille légale minimum, excepté dans le cas de la truite de lac, la pratique de la pêche en toute saison sur les grands cours d'eau. En outre, il n'y a pas de saison fermée pour la pêche du brochet, du doré et de la perchaude. Des stations d'élevage et une frayère de truite aident à peupler les cours d'eau dégarnis à la suite d'un désastre naturel ou d'un hiver fatal ou à introduire de nouvelles espèces dans les régions dépourvues de frayères.

En 1941, on a commencé une expérimentation de longue haleine pour déterminer l'efficacité de la frayère de corégone de Canyon-Creek en transplantant des œufs embryonnés dans une série de lacs toutes les deux années. On a trouvé que la reproduction naturelle suffit, et on a fermé la frayère.

Colombie-Britannique.—Organisé en 1901-1902, le ministère provincial des Pêcheries n'a pas tardé à s'occuper très activement de pisciculture, construisant et exploitant des alevinières et instituant des recherches scientifiques concernant divers problèmes de pêche.

En général l'administration et la réglementation des pêcheries de la Colombie-Britannique relèvent des autorités fédérales. Lorsque la Colombie-Britannique se joignit à la Confédération en 1871, le gouvernement fédéral s'engagea à protéger, conserver et développer les pêcheries de la province. Une des fonctions les plus importantes du ministère provincial est d'assurer l'exécution de ce programme et d'en informer le gouvernement provincial par le canal du ministre.

Les pêcheries d'eau douce de la province appartiennent à la Couronne, du chef de la province, ainsi que les pêcheries de mollusques et crustacés, comme les huîtres et clams, en eau salée. La province est autorisée à administrer et à réglementer ces pêcheries, bien que les règlements pertinents soient édictés par décret du conseil fédéral sur l'avis et la recommandation de la province.

La loi provinciale sur les pêcheries pourvoit à la taxation des pêches et, en vertu des droits civils et de propriété, à la réglementation et à la surveillance des divers établissements d'apprêt au moyen d'un régime de licences. La loi prévoit aussi